

CADRE D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE À L'ÉDUCATION DES ADULTES 2026-2027

1. FONDEMENT

Le cadre d'organisation pédagogique à l'éducation des adultes s'appuie sur :

- Loi sur l'instruction publique;
- Services et programmes d'études Formation générales adultes 2025-2026;
- Régime pédagogique de la formation générale des adultes;
- Guide de gestion de la sanction des études et des épreuves ministérielles : formation générale des jeunes, formation générale des adultes et formation professionnelle (édition 2015);
- Politique gouvernementale de l'éducation des adultes et de la formation continue;
- Régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire.

2. RÔLE

Le rôle des centres d'éducation des adultes (CEA), en collaboration avec le Service de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises (SFPEAE), est d'offrir des services d'enseignement permettant aux adultes d'acquérir des connaissances et de développer des compétences, afin d'atteindre leurs objectifs de formation. Ce rôle repose sur le principe de l'andragogie, une approche que vise une participation active de l'adulte. De plus, ils doivent répondre à des besoins liés au développement intellectuel, professionnel, social ou culturel et ces formations peuvent être offertes avec les organismes socio-économiques et communautaires de la région.

3. OBJECTIFS

Ce cadre d'organisation assure une compréhension univoque des règles menant à l'élaboration des programmes institutionnels des centres. Ces programmes sont en respect des lignes directrices suivantes :

- l'adaptation de l'offre à l'expression des besoins de l'adulte;
- l'adulte, comme première et principale ressource dans la situation d'apprentissage;
- la prise en considération de sa capacité de progression;
- le respect de son rythme, de son style d'apprentissage, de ses champs d'intérêt et de ses besoins;
- l'apport du groupe, de l'environnement et de la communauté comme facteur important pour l'enseignement et l'apprentissage.

Finalités de la formation

- faciliter l'intégration sociale de l'adulte
- favoriser son intégration et son maintien sur le marché du travail
- permettre d'accroître son autonomie
- contribuer au développement économique, social et culturel de son milieu
- acquérir une formation sanctionnée par le ministre.

Ce cadre favorise une organisation scolaire de qualité et cohérente en tenant compte de la disponibilité des ressources humaines et financières à l'éducation des adultes.

4. CLIENTÈLE

4.1 En formation générale (FGA)

Toute personne qui n'est plus assujettie à l'obligation de fréquentation scolaire et qui est inscrite dans un centre d'éducation des adultes. Elle doit avoir atteint l'âge de 16 ans au 30 juin de l'année scolaire en cours.

Toutefois, une personne de moins de 16 ans, détentrice d'un certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS), peut être admise en formation générale des adultes conformément à l'article 14 de la Loi sur l'instruction publique (LIP).

4.2 En éducation populaire

Toute personne, tout groupes de personnes ou tout organisme manifestant un besoin particulier de formation, sans égard à l'âge.

4.3 Préalables en formation professionnelle

L'élève est admis à un programme de formation professionnelle même s'il n'a pas encore obtenu les préalables de formation générale requis (admission en concomitance).

4.4 Préalables aux études supérieures

Tout élève âgé de 18 ans et plus au 30 juin qui souhaite obtenir les préalables nécessaires aux études supérieures (par exemple, aux études collégiales) doit être inscrit au secteur des adultes.

À noter qu'en cas d'incapacité d'un secteur (jeune ou adulte), à accueillir un élève, en raison des plans d'organisation, celui-ci pourra être référé à une autre école ou un autre centre.

Le centre de services scolaire ne peut garantir la disponibilité complète de toutes les mesures d'accès à la scolarisation pour les inscrites au secteur des adultes.

Toute dérogation à ces règles doit être soumise à la direction du centre de services scolaire, qui officialisera la mesure d'exception si elle s'avère nécessaire.

5. SERVICES D'ENSEIGNEMENT

Le Régime pédagogique de la formation générale des adultes prévoit dix services d'enseignement qui permettent de répondre aux besoins et aux objectifs des adultes.

5.1 Soutien pédagogique

Le soutien pédagogique vise à offrir à l'adulte :

- un accompagnement lui permettant de rattraper son retard, de favoriser son passage d'un cours à l'autre et de l'aider à surmonter ses difficultés d'apprentissage durant sa formation;

- lorsque sa langue maternelle n'est pas le français, un appui linguistique pour améliorer sa maîtrise du français, langue d'enseignement, sauf s'il reçoit déjà des services de francisation.

5.2 Alphabétisation

S'adresse aux adultes qui veulent améliorer leurs compétences de base en lecture, écriture et calcul, et éventuellement accéder à d'autres formations.

Elle vise l'acquisition des règles essentielles en français, mathématique et informatique, afin de favoriser l'autonomie dans les communications de la vie courante.

5.3 Présecondaire

S'adresse aux adultes ayant interrompu leur scolarité avant la fin de la 6^e année primaire (ou l'équivalent) et qui souhaitent notamment accéder aux études secondaires.

Il vise l'apprentissage des disciplines de base — langue d'enseignement, mathématique, langue seconde — ainsi que l'acquisition de notions scientifiques essentielles. L'adulte est également initié à des situations courantes liées aux rôles sociaux, afin de soutenir son autonomie dans la vie quotidienne.

5.4 Premier cycle du secondaire

S'adresse aux adultes ayant interrompu leur scolarité avant la fin de la 8^e année (ou son équivalent) et correspond aux 1^{re} et 2^e années du secondaire.

Ce cycle vise la consolidation des apprentissages de base et le développement des compétences nécessaires pour traiter des situations courantes liées aux rôles sociaux.

Les savoirs essentiels de ce cycle constituent les préalables à l'entrée en FBD.

Les apprentissages couvrent les domaines suivants :

- Langues : français, langue d'enseignement, et anglais, langue seconde
- Mathématique, informatique, science et technologie
- Développement de la personne
- Développement professionnel

5.5 Second cycle du secondaire (3^e, 4^e et 5^e secondaire)

Les programmes offerts sont des adaptations de ceux de la formation générale des jeunes du second cycle. Ils sont proposés selon un horaire variable dans les centres d'éducation des adultes et accueillent des adultes référés ou non par différents organismes.

Liste des domaines d'apprentissage

- Langues : français (langue d'enseignement), anglais (langue seconde)
- Mathématique, informatique, science, technologie, chimie, physique, biologie
- Univers social
- Développement de la personne

- Développement professionnel

5.6 Intégration sociale

S'adresse aux adultes ayant des difficultés d'adaptation sur les plans psychique, intellectuel, social ou physique. Il vise à soutenir un cheminement personnel permettant l'acquisition de compétences de base nécessaires à leurs activités et rôles sociaux, et pouvant mener, au besoin, à la poursuite d'une formation en FGA ou dans un autre secteur.

5.6.1 Programme de Participation sociale (PS)

Le programme d'études Participation sociale (PS) permet de définir un projet de participation sociale et de renforcer l'autonomie de l'adulte dans la réalisation de ce projet. La réussite repose sur l'engagement de l'adulte, la collaboration du personnel scolaire et des partenaires, ainsi que sur la capacité à transférer les apprentissages dans son milieu de vie.

5.6.2 Développement des habiletés spécifiques (DHS)

Visé à assurer la continuité des services pour les adultes de plus de 21 ans présentant une déficience intellectuelle moyenne à profonde, afin d'éviter toute rupture dans leur parcours éducatif. Il permet de maintenir et développer des habiletés relationnelles, psychomotrices, d'expression et cognitives, tout en favorisant l'insertion socioprofessionnelle et communautaire grâce à des partenariats. Le programme soutient également la participation sociale et l'autodétermination de l'adulte.

Le programme est offert selon un horaire variable, adapté aux besoins des participants.

Le DHS s'adresse aux adultes ayant des difficultés d'adaptation psychiques, intellectuelles, sociales ou physiques limitant leurs rôles sociaux. Ils doivent démontrer :

- un potentiel de rétention des apprentissages ;
- la capacité de fonctionner en groupe ;
- un désir de participation sociale ;
- des besoins de formation liés à leur vie quotidienne ou communautaire ;
- la présence d'un partenaire capable d'assurer le soutien et le transfert des apprentissages ;
- un comportement non dangereux pour eux-mêmes ou pour les autres.

5.7 Intégration socioprofessionnelle (ISP)

Visé les adultes souhaitant intégrer le marché du travail, s'y maintenir, ou poursuivre des études. Il permet à l'adulte d'élaborer un projet professionnel, de développer des aptitudes socioprofessionnelles, d'acquérir des compétences liées à un métier et de se familiariser avec les démarches de recherche d'emploi.

La formation peut mener à deux certifications :

- le CFISA (Certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes) ;
- le CFMS (Certificat de formation à un métier semi-spécialisé).

Des codes de cours supplémentaires permettent également la formation pour un deuxième métier semi-spécialisé, lorsque l'adulte souhaite obtenir un second CFMS. Les conditions d'obtention du CFMS sont définies dans la réglementation applicable.

Des passerelles CFMS-DEP et CFMS-AEP donnent accès à la formation professionnelle, pour les personnes de 16 ans et plus, titulaires d'un CFMS et ayant obtenu les unités de 2^e secondaire en langue d'enseignement, langue seconde et mathématique.

5.8 Francisation

S'adresse aux adultes dont la langue maternelle n'est pas le français. Il vise le développement des habiletés de base en français, autant à l'oral qu'à l'écrit, afin de favoriser leur communication dans la vie quotidienne.

En plus de l'apprentissage linguistique, la francisation soutient l'intégration linguistique, sociale, scolaire et professionnelle des adultes allophones au sein de la société québécoise.

Le programme ministériel de francisation repose sur les référentiels officiels du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et du ministère de l'Éducation, soit l'Échelle québécoise des niveaux de compétence en français et le Programme-cadre de français pour les personnes immigrantes adultes.

L'inscription doit s'effectuer via la plateforme de Francisation Québec.

5.9 Préparation à la formation professionnelle

S'adresse aux adultes qui doivent suivre un ou plusieurs cours pour répondre aux exigences d'admission d'un programme de FP. Les cours des premier et second cycles du secondaire peuvent être déclarés dans ce service d'enseignement. Une personne admise en FP peut aussi obtenir, en concomitance, des unités de la FGA, incluant celles menant au DES.

5.10 Préparation aux études postsecondaires

S'adresse aux adultes — généralement déjà titulaires d'un premier diplôme — qui doivent suivre un ou plusieurs cours préalables avant d'accéder à un programme d'études postsecondaires. Ils doivent d'abord s'inscrire à ce service pour compléter les cours requis. Les programmes d'études du premier et du second cycle du secondaire offrent des cours pouvant être déclarés dans ce service d'enseignement.

6. RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES (RAC)

Tout adulte qui a fait des apprentissages à l'extérieur d'un établissement scolaire au Québec, de manière informelle ou non formelle et peu importe sa formation, peut se faire reconnaître ses acquis de façon officielle. Pour être reconnus, ces acquis doivent être évalués conformément aux modalités définies par le MEQ et les organismes scolaires.

6.1 RAC-FMS

Démarche officielle qui permet à une personne de faire reconnaître les compétences qu'elle a développées en milieu de travail afin d'obtenir le Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) délivré par le ministère de l'Éducation.

Elle s'appuie sur l'évaluation des compétences liées à l'un des 135 métiers semi-spécialisés reconnus, généralement appris directement sur le terrain. Pendant la démarche, les compétences sont observées, validées et évaluées en entreprise par un spécialiste du métier.

La RAC-FMS permet :

- d'obtenir une première qualification reconnue ;
- de faire reconnaître officiellement des compétences déjà maîtrisées ;
- de compléter, s'il y a lieu, l'acquisition de compétences manquantes ;
- d'accéder à des passerelles vers la formation professionnelle (ex. CFMS-DEP)

La démarche RAC-FMS comprend les étapes suivantes :

- Rencontre de l'individu;
- Préparation du dossier par l'individu;
- Analyse du dossier;
- Entrevue de validation;
- Observation en milieu de travail;
- Acquisition des compétences manquantes;
- Évaluations des compétences;
- Sanction si la démarche est concluante (CFMS).

6.2 Épreuves synthèses

Les examens se font dans les centres d'éducation des adultes. Une rencontre avec un conseiller en formation scolaire (CFS) des SARCA permet de déterminer le parcours requis. Ils comprennent quatre types d'épreuves : TENS, TDG, UCG, PLE et examen seulement.

6.3 TENS (Test d'équivalence de niveau secondaire)

La réussite du TENS donne droit à une attestation d'équivalence de niveau de scolarité du secondaire (AENS), favorisant l'accès à des emplois exigeant le diplôme d'études secondaires (DES) ou son équivalent, ainsi qu'à plusieurs programmes de formation professionnelle.

Ce test est constitué de 7 examens. Pour atteindre le seuil de réussite, l'élève doit en réussir 5 avec une note de passage de 60%. La reprise d'un examen ne peut se faire qu'une seule fois. En cas d'échec aux reprises, il faut attendre un an pour s'inscrire et le processus devra être repris dans son ensemble. Les résultats seront envoyés par courriel dans les dix jours suivant la passation de l'examen.

6.4 TDG (Test de développement général)

Il permet d'accéder à la formation professionnelle avec des préalables inférieurs. Afin d'utiliser cette condition d'admission, l'élève doit avoir 18 ans.

Le TDG comprend 100 questions à choix multiples réparties en 5 sections minutées. Le seuil de réussite est de 45% pour l'ensemble du test. Une mention « S » pour un succès ou « E » pour un échec sera indiqué sur le relevé ministériel. En cas d'échec, une reprise est permise après un délai d'un an suivant la date de passation du test. Le test doit alors être repris dans son ensemble et ne pourra être repris ***qu'une seule fois dans sa vie***. Selon le programme choisi, certains préalables spécifiques peuvent être exigés pour obtenir le DEP.

6.5 UCG (Univers de compétences générique)

Les expériences de vie peuvent être reconnues à travers les univers de compétences génériques (UCG). L'adulte doit démontrer, par son expérience de vie, qu'il possède les compétences nécessaires à la reconnaissance d'unités en formation générale aux adultes.

L'élève doit avoir réussi son français de 3^e secondaire pour accéder à cette reconnaissance. Chaque compétence donne 4 unités optionnelles de 5^e secondaire. Un travail à la maison et deux travaux écrits en centre d'éducation des adultes (CEA) sont exigés.

6.6 PLE (Prior Learning Examination)

L'épreuve de synthèse Prior Learning Examination (PLE) sert à reconnaître les acquis d'une personne en anglais, langue seconde. La réussite de l'épreuve permet d'attribuer des unités pour contribuer à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (DES) ou de remplir les conditions d'admission à la formation professionnelle (DEP) et collégiale.

C'est un examen seulement, sans droit de reprise, dont l'élève doit avoir la note de passage de 60% et qui comprend : trois tests (total de 3 h pour les 3 parties de l'examen) :

- Compréhension orale (conversation de 30 minutes)
- Compréhension écrite
- Expression écrite

6.7 Examen seulement

Le service « Examen seulement » permet à un adulte de faire reconnaître des apprentissages déjà acquis en passant directement l'examen du cours, sans suivre la formation, si le centre juge qu'il est prêt et s'il n'est pas déjà inscrit au cours. Les unités obtenues sont inscrites à son relevé du MEQ.

7. FORMATION À DISTANCE (FAD)

Ce type de parcours est offert aux adultes ayant une bonne autonomie car l'horaire est variable selon les centres et l'offre ne comprend présentement pas tous les types de parcours. Ils ont les mêmes objectifs que ceux des formations offertes en présentiel.

8. LES SERVICES D'ACCUEIL, DE RÉFÉRENCE, DE CONSEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT (SARCA)

Les SARCA visent à soutenir l'adulte, qu'il soit ou non en formation, dans sa prise de décision concernant un projet de formation en cohérence avec ses objectifs personnels et professionnels, et à lui fournir l'aide pour le concrétiser. Les SARCA sont déployés tant au service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes que dans les centres d'éducation des adultes et les centres de formation professionnelle. Ils se présentent comme un ensemble intégré de services permettant à l'adulte.

▪ Situation particulière au cours des 24 derniers mois

L'élève a été inscrit dans une école, un centre de formation professionnelle ou un établissement privé, mais n'a pu y être inscrit l'année scolaire précédente pour l'une des raisons suivantes :

- a donné naissance à un enfant ;
- avait la charge d'un enfant de moins de 12 mois ;
- était dans l'incapacité de poursuivre ses études pendant plus d'un mois, incapacité attestée par un certificat médical.

9. LES SERVICES ÉDUCATIFS

Les services éducatifs de la formation générale des adultes sont constitués du soutien pédagogique, des services d'aide à la démarche de formation, des services complémentaires et des services d'éducation populaires.

9.1 Soutien pédagogique

Il regroupe des activités offertes durant la formation afin d'accompagner l'adulte dans son cheminement. Il vise à l'aider à :

- clarifier ses objectifs, ses forces et ses limites ;
- développer des stratégies d'apprentissage ;
- découvrir des moyens pour apprendre à apprendre.
- accueillir les adultes qui font un retour en formation;
- contrer les difficultés d'apprentissage en cours de formation;
- favorise notamment la réflexion de l'adulte au regard de son projet de formation;
- son engagement dans la démarche de formation entreprise;
- développement de meilleures méthodes de travail et de façons de vivre l'évaluation;
- contribue également à offrir un soutien linguistique aux adultes dont la langue maternelle n'est pas le français, dans la mesure où ceux-ci ne sont pas déjà inscrits au service d'enseignement de la francisation.

9.2 Les services d'aide à la démarche de formation

Ils permettent à l'adulte :

- de définir son projet de formation en tenant compte de ses expériences personnelles et professionnelles ainsi que de ses objectifs ;

- d'explorer les différentes voies et ressources disponibles pour réaliser ce projet, en fonction de son profil de formation.
- Ces services sont offerts à toute personne inscrite en FGA et s'inscrivent dans la continuité des SARCA

9.3 Les services complémentaires (SEC)

Les services complémentaires visent à soutenir le développement global de la personne adulte, en favorisant sa persévérance, sa réussite et son intégration sociale et professionnelle. Le personnel responsable de ces services travaille en complémentarité avec le personnel enseignant, afin de répondre aux besoins spécifiques et aux difficultés particulières des adultes en formation.

L'organisation de ces services peut varier selon les centres. Ils regroupent trois grands volets :

- Services de soutien à l'apprentissage
- Services d'aide, de promotion et de prévention
- Services de vie étudiante

9.4 Les services d'éducation populaire

Les services d'éducation populaire contribuent au développement physique, intellectuel, social et culturel des personnes ou des groupes, tout en soutenant la réalisation de projets communautaires. Le tout étant directement lié aux situations de vie des individus, des groupes et de leurs communautés. Ces services sont offerts en soutien et en collaboration avec le centre de services scolaire, auprès des personnes et organismes ayant des besoins particuliers de formation dans leur milieu. Ces services sont offerts en soutien et en collaboration avec le centre de services scolaire, auprès des personnes et organismes ayant des besoins particuliers de formation dans leur milieu.

L'objectif est de promouvoir :

- l'acquisition de connaissances ;
- le développement d'habiletés, d'attitudes et de comportements.

Domaines de formation :

Aide aux parents	Alimentation	Économie
Arts et culture	Bénévolat	Famille
Conditionnement physique et sports	Consommation	Services à la personne
Croissance personnelle	Écologie	Santé et bien-être

10. ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES ET SANCTION DES ÉTUDES

10.1 Évaluation des apprentissages

Il s'effectue selon les normes établies par le ministre, incluant des épreuves ministérielles pour les matières obligatoires du DES. Les centres élaborent les évaluations des matières optionnelles selon les domaines de l'évaluation (DDE). Le MEQ émet un relevé des apprentissages, et la RAC peut aussi mener à l'attribution d'unités.

10.2 Documents officiels décernés par le ministère

Le MEQ reconnaît les acquis scolaires et extrascolaires de l'adulte en lui décernant les documents officiels suivants :

10.2.1 Diplôme d'études secondaires (DES)

Délivré à tout adulte qui répond aux exigences de sanction de la fin des études secondaires.

10.2.2 Le relevé des apprentissages

Comprenant les résultats au secondaire et est délivré à l'adulte dont les études sont sanctionnées dans le système Charlemagne. Il se présente sous deux formes :

- **Relevé des apprentissages (1^{re}, 2^e secondaire)** imprimé sur papier blanc, il porte sur les apprentissages des classes d'alphabétisation, du présecondaire et des trois premières années du secondaire.
- **Relevé des apprentissages (second cycle)** inclut les résultats de la 3^e secondaire et de la 5^e secondaire et fait état de tous les résultats obtenus à la formation générale et professionnelle, tant au secteur des jeunes qu'au secteur des adultes.

10.2.3 Attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS)

Délivré à tout adulte qui a réussi les tests prescrits.

10.2.4 Certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS)

Décerné par le ministre, sur recommandation du centre de services scolaire, avec mention du métier.

10.2.5 Certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA)

Décerné par le ministre, sur recommandation du centre de services scolaire.

10.3 Délivrés par le centre de services scolaire

10.3.1 Attestation provisoire

Un organisme scolaire peut exceptionnellement remettre à un élève une attestation provisoire confirmant la réussite de ses apprentissages indiquant qu'un cours sera prochainement sanctionné par le ministère de l'Éducation.

Cette attestation peut être délivrée uniquement si :

- Le cours soit complètement terminé
- Les résultats aient été transmis au Ministère ou le seront sous peu.

L'attestation provisoire doit être rédigée sur le formulaire officiel préparé par le Ministère et signée par la personne responsable de la sanction des études au Service de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises.

10.3.2 Attestation de réussite

Dans le cadre d'une formation soumise à un processus d'évaluation formelle et suivie en entreprise, mais qui ne sera pas sanctionnée par une certification officielle, le centre de services scolaire émet une attestation de réussite qui comprend les mentions suivantes :

- La durée totale de la formation (en heures);
- L'endroit de formation;
- Le titre du métier semi-spécialisé;
- La date et la signature de la direction du service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes.

11. ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

Le calendrier scolaire est adopté par le conseil d'établissement des centres. Il comprend deux périodes de congé obligatoires, lesquelles sont adoptées annuellement par le conseil d'administration du CSSBE:

- Deux semaines de vacances des fêtes
- Deux semaines de vacances correspondant aux semaines de la construction.

Les activités se déroulent de jour et/ou de soir;

La formation dans les centres débute selon le calendrier propre à chacun des centres. Le début des activités peut varier afin de s'adapter aux besoins de la clientèle;

Offre de service : elle est définie par chaque centre en fonction des besoins et des ressources disponibles.

Centre de jour	Centre de soir
6 à 30 heures/semaine	3 à 12 heures/semaine

LIEUX DE FORMATION

Centre	Lieu de formation	Francisation	FGA
CEA Monseigneur-Beaudoin-Les Sources	CIMIC		J
	École Autrement (carrefour jeunesse-emploi)		J
	École du Mille-Lieux (carrefour jeunesse-emploi)		J
	Saint-Ephrem (école Curé-Beaudet)	S	
	Saint-Georges (édifice Monseigneur-Beaudoin)	J/S	J/S
	Saint-Georges (édifice les Sources)	J/S	
	Saint-Georges (Aubert-Gallion)	J	
	Saint-Georges (école Dionne)	J	

Centre de formation des Bâtisseurs	Secteur de Sainte-Marie	J/S	J/S
	Secteur de Beauceville (école Monseigneur-De Laval)		J
	École Nouvelle Option (carrefour jeunesse-emploi)		J

Notes : D'autres activités peuvent s'organiser dans toutes les écoles, les organismes communautaires du territoire et les entreprises selon les demandes.

Secteur	Lieu de formation	PS	ISP	DHS
Saint-Georges	École du Mille-Lieux (carrefour jeunesse-emploi)	X	X	
	Édifice les Sources	X		X
	Le Rappel		X	
	L'AIS		X	
	APHC	X		
	Moisson Beauce		X	
	Comptoir régional de Beauce		X	
	Café du Mille-Lieux (carrefour jeunesse-emploi)		X	
	Servio			X
	Bercail – cuisine (programme local)			
	Bercail – appartements supervisés	X		

Lac-Etchemin	École Notre-Dame	X		
	École Autrement (carrefour jeunesse-emploi)	X	X	
	L'Éveil (maison blanche, maison jaune, l'atelier du Lac)		X	

Sainte-Marie	École Nouvelle Option (carrefour jeunesse-emploi)	-	-	-
	APHC			X
	La Fontaine	X		
	La Récolte			X
	Réhab	X	X	
	La Rencontre	X		
	ProductiV		X	
	CJE – ENO			

Saint-Joseph	APHC			X
--------------	------	--	--	---

Notre-Dame des Pins	Manoir de la Roselière	X		
---------------------	------------------------	---	--	--

Adopté :

En vigueur :

ANNEXE I : Formation de base commune (FBC)

Alphabétisation

DOMAINE DES LANGUES		
Matière	Code de cours	Titre du cours
Français, langue d'enseignement	FRA-B121-4	Découverte du monde de l'écrit
	FRA-B122-4	Les mots qui parlent
	FRA-B123-4	Les phrases de la vie
	FRA-B124-4	Des mots pour se comprendre
	FRA-B125-4	Une culture qui s'exprime
	FRA-B126-4	La parole aux citoyens

Présecondaire

DOMAINE DES LANGUES		
Matière	Code de cours	Titre du cours
Français, langue d'enseignement	FRA-P101-4	Français au quotidien
	FRA-P102-4	Communication et consommation
	FRA-P103-4	Langue et société
	FRA-P104-4	Français d'aujourd'hui
	FRA-P105-4	Communication et environnement
	FRA-P106-4	Langue et culture
	FRA-P107-4	Communication et monde du travail
Anglais, langue seconde	ANG-1000-0	
	ANG-P101-4	Opening New Doors

DOMAINE DE LA MATHÉMATIQUE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE		
Matière	Code de cours	Titre du cours
Mathématique	MAT-P101-4	Arithmétique appliquée aux finances personnelle
	MAT-P102-3	Temps et espace en mathématique
	MAT-P103-2	Classements ensemblistes et statistiques
	MAT-P104-4	Représentations géométriques

Premier cycle du secondaire

DOMAINE DES LANGUES		
Matière	Code de cours	Titre du cours
Français, langue d'enseignement	FRA-1000-0	
	FRA-1103-4	Vers une langue partagée
	FRA-1104-2	Vers de nouveaux horizons
	FRA-2000-0	
	FRA-2101-4	Vers une communication citoyenne
	FRA-2102-2	Communications et littérature québécoise
Anglais, langue seconde	ANG-1000-0	
	ANG-1101-4	Satisfying Consumer Needs
	ANG-2000-0	
	ANG-2101-4	Establishing Connections

Adopté :

En vigueur :

DOMAINE DE LA MATHÉMATIQUE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE		
Matière	Code de cours	Titre de cours
Mathématique	MAT-1000-0	
	MAT-1101-3	Arithmétique appliquée aux finances
	MAT-1102-3	Étude statistique et probabiliste
	MAT-2000-0	
	MAT-2101-3	Modélisation algébrique
	MAT-2102-3	Représentations et transformations géométriques

ANNEXE II : Formation de base diversifiée (FBD)

Deuxième cycle du secondaire

DOMAINE DES LANGUES		
Matière	Code de cours	Titre du cours
Français, langue d'enseignement	FRA-3000-0	
	FRA-3101-1	Cours 1 – Découvrir des personnages intéressants
	FRA-3102-2	Cours 2 – Partager des souvenirs
	FRA-3103-1	Cours 3 – Décoder l'information et la publicité
	FRA-3104-1	Cours 4 – Informer et exercer une influence
	FRA-3105-1	Cours 5 – Interpréter et apprécier le texte engagé
	FRA-3106-2	Cours 6 – Explorer des œuvres de fiction
	FRA-4101-2	Cours 1 – Découvrir le roman québécois
	FRA-4102-1	Cours 2 – Faire le récit d'une page d'histoire
	FRA-4103-1	Cours 3 – S'initier à l'analyse de l'information
	FRA-4104-2	Cours 4 – Recourir à l'analyse pour traiter un sujet
	FRA-5201-2	Cours 1 – Défendre des idées
	FRA-5202-1	Cours 2 – Construire une argumentation
	FRA-5203-2	Cours 3 – S'initier à la critique littéraire
	FRA-5204-1	Cours 4 – Explorer l'univers poétique
	FRA-5205-2-option	Approfondir ses connaissances en français écrit
	FRA-5206-2-option	Découvrir l'univers dramatique
	Anglais, langue seconde	ANG-3000-0
ANG-3101-2		Cours 1 – Joining a Community
ANG-3102-1		Cours 2 – It's a Matter of Taste
ANG-3103-1		Cours 3 – Communicating Information
ANG-4101-2		Cours 1 – Dare to Compare
ANG-4102-1		Cours 2 - Stories
ANG-4103-1		Cours 3 – Expressing Feelings and Opinions
ANG-4104-2		Cours optionnel – An Issue Close to My Heart
ANG-5101-2		Cours 1 – Examining issues
ANG-5102-1		Cours 2 - Suggestions and Advice
ANG-5103-1		Cours 3 – Influencing Others
ANG-5104-1		Cours optionnel 1 : Writing skills I
ANG-5105-1		Cours optionnel 2 : Writing skills II
ANG-5106-2	Cours optionnel 3 : Current Events	

Adopté :

En vigueur :

DOMAINE DE LA MATHÉMATIQUE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE		
Matière	Code de cours	Titre du cours
Mathématique	MAT-3000-0	
	MAT-3051-2	Modélisation algébrique et graphique
	MAT-3052-2	Collecte de données
	MAT-3053-2	Représentation géométrique
	MAT4151-1 (CST)	Modélisation algébrique et graphique en contexte général 1
	MAT4152-1 (CST)	Collecte de données en contexte général
	MAT4153-2 (CST)	Représentation géométrique en contexte général 1
	MAT4261-2 (TS)	Modélisation algébrique et graphique en contexte appliqué 1
	MAT4262-2 (TS)	Collecte de données en contexte appliqué
	MAT4263-2 (TS)	Représentation géométrique en contexte appliqué 1
	MAT-4271-2 (SN)	Modélisation algébrique et graphique en contexte fondamental 1
	MAT-4272-2 (SN)	Collecte de données en contexte fondamental
	MAT-4273-2 (SN)	Représentation géométrique en contexte fondamental 1
	MAT-5150-2 (CST)	Optimisation en contexte général
	MAT-5151-1 (CST)	Représentation géométrique en contexte général 2
	MAT-5152-1 (CST)	Modèle de répartition de votes et expérience aléatoire
	MAT-5170-2 (SN)	Optimisation en contexte fondamental
	MAT-5171-2 (SN)	Modélisation algébrique et graphique en contexte fondamental 2
Science et technologie	SCT-4061-2	Le défi énergétique
	SCT-4062-2	Les changements climatiques
	SCT-4063-2	La mécanisation du travail
	SCT-4064-2	Les matières résiduelles
Chimie	CHI-5061-2	Propriétés des gaz et énergie chimique
	CHI-5062-2	Cinétique et équilibre chimique
Physique	PHY-5061-2	Cinématique et optique géométrique
	PHY-5062-2	Dynamique et transformation de l'énergie mécanique
Informatique	INF-5067-1	Traitement de texte, styles et mise en forme
	INF-5068-1	Traitement de texte, sections et tableaux
	INF-5069-1	Tableur électronique, bases du calcul et de la mise en forme
	INF-5070-1	Tableur électronique, analyses de données
Biologie	BIO-5070-2	La génétique et ses applications
	BIO-5071-2	Reproduction et développement

DOMAINE DE L'UNIVERS SOCIAL		
Matière	Code de cours	Titre du cours
Histoire du Québec et du Canada	HIG-4101-2	Des origines à 1760
	HIG-4102-2	De 1760 à 1840
	HIG-4103-2	De 1840 à 1945
	HIG-4104-2	De 1945 à nos jours
Monde contemporain	SCH-5101-2	Problèmes et enjeux du monde contemporain 1
	SCH-5102-2	Problèmes et enjeux du monde contemporain 2
Éducation financière	SCE-5101-1	Consommer des biens et des services
	SCE-5102-1	Poursuivre des études et intégrer le monde du travail

ANNEXE III : Services de formation au programme de participation sociale (PS)

Matière	Code de cours	Titre du cours
Les conditions de vie	PPS-Z101-3	Projection vers l'avenir
	PPS-Z102-3	Consolidation de mon projet de participation sociale
	PPS-Z103-3	Actualisation de ma démarche d'autonomie et de participation sociale
	PPS-Z104-2	Soins personnels
	PPS-Z105-2	Hygiène et prévention
	PPS-Z106-3	Alimentation au quotidien
	PPS-Z107-3	Alimentation saine
	PPS-Z108-3	Psychomotricité
	PPS-Z109-3	Forme physique
	PPS-Z110-2	Sexualité et respect
	PPS-Z111-2	Conduites à risque
Les relations sociales	PPS-Z112-3	Interactions au quotidien
	PPS-Z113-3	Réseau social sain
	PPS-Z114-3	Relations harmonieuses
	PPS-Z115-3	Langages utilitaires
	PPS-Z116-3	Vie parentale
Le milieu de vie	PPS-Z117-2	Vie en cohabitation
	PPS-Z118-3	Perspective de vie en appartement
	PPS-Z119-2	Vie locative
	PPS-Z120-2	Sécurité et salubrité du milieu de vie
	PPS-Z121-2	Gestion de l'entretien domestique
	PPS-Z122-2	Objets technologiques courants
La communauté	PPS-Z123-2	Identité culturelle
	PPS-Z124-2	Vie dans la collectivité
	PPS-Z125-3	Participation citoyenne
	PPS-Z126-3	Activités productives
	PPS-Z127-2	Achat et consommation
	PPS-Z128-2	Budget et consommation
	PPS-Z129-2	Activités de loisir
PPS-Z130-2	Déplacements quotidiens	

Adopté :

En vigueur :

ANNEXE IV : Développement habiletés spécifiques (DHS)

Code de cours	Titre du cours
DHS-Z001-4	Développement d'habiletés spécifiques psychomotrices
DHS-Z002-4	Développement d'habiletés spécifiques d'expression
DHS-Z003-4	Développement d'habiletés spécifiques relationnelles
DHS-Z004-4	Développement d'habiletés spécifiques cognitives

ANNEXE V : Intégration socioprofessionnelle (ISP)

Code de cours	Titre du cours
ISP-3015-2	Choix d'une forme de travail
ISP-3016-3	Choix d'un métier
ISP-3017-2	Conciliation travail – vie privée
ISP-3018-4	Gestion de ses interactions au travail
ISP-3019-3	Gestion de son temps de travail
ISP-3020-3	Initiative au travail
ISP-3021-4	Formation à un emploi non spécialisé I
ISP-3022-4	Formation à un emploi non spécialisé II
ISP-3023-5	Formation à un emploi semi-spécialisé I
ISP-3024-5	Formation à un emploi semi-spécialisé II
ISP-3026-5	Formation à un emploi semi-spécialisé III
ISP-3026-5	Formation à un deuxième métier semi-spécialisé I
ISP-3027-5	Formation à un deuxième métier semi-spécialisé II
ISP-3028-5	Formation à un deuxième métier semi-spécialisé III
ISP-3029-2	Outils de recherche d'emploi
ISP-3030-4	Pistes et sources d'emploi
ISP-3031-3	Entrevues d'emploi
ISP-3032-4	Actualisation professionnelle
ISP-3033-1	Gestion des conflits au travail
ISP-3034-1	Défi emploi

ANNEXE VI : Francisation

Code de cours	Titre du cours
LAN-1019-2	Des mots pour se présenter
LAN-2029-4	Des mots de tous les jours
LAN-3039-6	Des propos au quotidien
LAN-4049-8	Des propos sur des thèmes familiaux
LAN-4059-8	Des discours simples et organisés
LAN-5069-8	Des discours détaillés et structurés
LAN-5079-10	Des communications sur des thèmes concrets
LAN-5089-10	Des communications complexes

ANNEXE VII : Engagement vers sa réussite

Code de cours	Titre du cours
EVR-5001-1	Initiation à la démarche de formation
EVR-5002-1	Regard sur ma démarche de formation
EVR-5003-1	Moyens de mieux apprendre

Adopté :

En vigueur :